

Résumé

3. Les perspectives de l'économie mondiale se sont considérablement assombries au cours des derniers mois. Les risques et les incertitudes grandissent après les signes encourageants de reprise observés à la fin de 2010. L'activité mondiale ralentit, les résultats économiques demeurent inégaux selon les pays, les niveaux d'endettement et la volatilité financière augmentent, le chômage reste élevé dans de nombreux pays, et la confiance est en chute libre depuis quelque temps. Ces risques sont aggravés par les perceptions des marchés qui jugent insuffisantes les réponses apportées jusqu'à présent à ces difficultés par les gouvernements.

4. La croissance du commerce mondial au cours des derniers mois a été plus lente que prévu. Les économies développées ont été confrontées à divers problèmes allant de la contraction de la demande mondiale à l'effet de catastrophes naturelles, en passant par des questions se rapportant au budget national, aux conditions de crédit et à la crise de la dette souveraine. La croissance du commerce mondial a également été handicapée par des faits survenus à l'échelle mondiale, parmi lesquels les signes de surchauffe sur certains grands marchés émergents. Compte tenu de la détérioration de la situation économique, la prévision de croissance des exportations mondiales pour 2011 a été révisée à 5,8%, contre 6,5% précédemment. Les exportations des économies développées devraient croître de 3,7%, et celles des économies en développement de 8,5%.

5. La reprise économique n'a pas été suffisamment forte jusqu'à présent pour réduire de façon notable les niveaux élevés de chômage dans de nombreux pays. D'après le BIT, au vu des tendances actuelles, l'emploi dans les économies à revenu élevé ne devrait pas retrouver son niveau de 2008 avant 2015. Le nombre de chômeurs s'établissait à 205 millions en 2010, sans grand changement par rapport à l'année précédente, et l'espoir est faible de le voir revenir prochainement aux niveaux d'avant la crise.⁵ Le BIT a prévenu récemment que l'emploi pourrait connaître une "rechute" au cours des mois à venir si les gouvernements n'interviennent pas pour atténuer les effets du ralentissement économique sur les marchés du travail.⁶

6. L'exercice de suivi mené par l'OEPC et les différents examens de politiques commerciales effectués en 2011 montrent que, dans l'ensemble, les gouvernements ont continué à résister aux pressions protectionnistes, même si l'on observe cette année une tendance à la hausse dans l'imposition de nouvelles mesures restrictives pour le commerce. Durant la période considérée, 339 nouvelles mesures restrictives (et mesures susceptibles de restreindre ou de fausser les échanges) ont été enregistrées, soit 53% de plus que durant la période précédente. Le nombre de nouvelles restrictions à l'exportation notamment a beaucoup augmenté; bien qu'elles ne représentent que 19% des restrictions totales appliquées durant la période considérée, les mesures à l'exportation sont l'élément qui a progressé le plus vite.

7. Il y a par ailleurs un sentiment grandissant que le protectionnisme commercial gagne du terrain dans certaines parties du monde comme réaction politique aux difficultés économiques locales – difficultés que les restrictions commerciales sont très mal équipées pour résoudre. On constate divers signes de retour à l'utilisation de la politique commerciale comme moyen de promouvoir des champions nationaux et aux mesures de remplacement des importations pour appuyer cette politique. Les actions unilatérales destinées à protéger des industries nationales, même si elles sont séduisantes dans une perspective étroite à court terme, ne résoudront pas les problèmes mondiaux; elles risquent au contraire d'aggraver les choses en déclenchant une spirale de représailles dans laquelle tous les pays y perdront. Ces faits ajoutent aux risques de pertes dues au recul de l'économie mondiale.

⁵ OIT, Tendances mondiales de l'emploi 2011, *Le défi d'une reprise de l'emploi*, 1^{er} janvier 2011.

⁶ Rapport sur le travail dans le monde 2011: Des marchés au service de l'emploi, 31 octobre 2011.

8. De nouvelles mesures restrictives ont néanmoins été instaurées durant la période comprise entre mi-octobre 2010 et mi-octobre 2011, portant sur environ 0,9% des importations mondiales, contre 1,2% durant la période de 12 mois précédente.⁷

9. Certains pays ont également adopté des mesures destinées à faciliter les échanges, notamment en réduisant ou en supprimant temporairement des droits d'importation, en mettant fin à des mesures correctives commerciales ou en simplifiant leurs procédures douanières. Les mesures de facilitation des échanges mises en œuvre durant cette période représentent 48% du nombre total de mesures enregistrées dans l'annexe 1.

10. Les secteurs les plus touchés par les nouvelles mesures commerciales restrictives sont les suivants: métaux communs et leurs produits (fer et acier); machines et appareils mécaniques; produits chimiques organiques; produits carnés; matières plastiques et ouvrages en ces matières; matériel de transport (véhicules automobiles); et céréales. La plupart de ces secteurs bénéficiaient déjà d'une protection relativement forte avant la crise financière mondiale.

11. En ce qui concerne le commerce des services, les Membres maintiennent l'orientation générale de leurs politiques et les niveaux d'ouverture de leurs marchés. Sauf quelques cas où l'effet restrictif initial des politiques a été atténué et où les prescriptions en matière de permis de travail ont été supprimées par quelques pays pour certaines catégories de travailleurs, les mesures restrictives instaurées au cours des deux dernières années sont toujours en place.

12. L'activité relative aux accords commerciaux régionaux (ACR) reste intense. À fin octobre 2011, 390 ACR avaient été notifiés à l'OMC, dont 211 étaient en vigueur. Le Secrétariat estime qu'il y a une centaine d'autres accords en vigueur qui n'ont pas encore été notifiés. La majorité des ACR notifiés durant cette période comportaient un ou plusieurs partenaires de la région asiatique. L'Asie, l'Europe et l'Amérique latine semblent relativement plus actives que les autres régions en ce qui concerne les accords entrés récemment en vigueur.

13. Le Mécanisme pour la transparence des ACR, qui fonctionne à titre provisoire depuis le 14 décembre 2006, continue de fournir des renseignements et des analyses sur les accords notifiés à l'OMC. Durant la période allant d'octobre 2010 à octobre 2011, le Secrétariat de l'OMC a distribué 14 présentations factuelles d'ACR. Bien que la connaissance des ACR continue de progresser, il reste de sérieuses lacunes, notamment en ce qui concerne le nombre d'ACR qui n'ont pas été notifiés au Secrétariat mais continuent d'être mis en œuvre par les parties. Les ACR les plus récents visent les marchandises, les services, l'investissement et d'autres sujets tels que les droits de propriété intellectuelle, la facilitation des échanges, les marchés publics et la concurrence, ce qui tend à montrer qu'ils s'approfondissent et comportent des mesures qui seraient normalement considérées comme étant "à l'intérieur des frontières". Dans la plupart des cas, les ACR tendent à aller au-delà des engagements pris dans le cadre de l'OMC, même si le degré de libéralisation pour les marchandises et les services, et parfois entre les sous-secteurs, varie considérablement.

14. Les activités de notification de l'OMC garantissent la mise en œuvre, l'administration et le fonctionnement des Accords de l'OMC et accroissent l'efficacité institutionnelle de l'Organisation. Dans tous les domaines, il est possible de faire plus. Dans certains, il n'est pas exagéré de dire que les connaissances de l'OMC relatives aux politiques et pratiques commerciales de ses Membres comportent des lacunes si sérieuses qu'elles compromettent la valeur des divers Accords de l'OMC.

⁷ La contradiction apparente entre le nombre plus élevé de mesures restrictives et leur portée plus faible en termes de commerce peut s'expliquer par plusieurs facteurs tels que le fait que les délégations ont communiqué des codes du SH plus détaillés au sujet des mesures concernées et que les mesures mentionnées dans le précédent rapport portaient sur des secteurs faisant l'objet d'échanges intensifs chez de grands partenaires commerciaux.

La plupart de ces lacunes ont trait au fait que les prescriptions formelles en matière de notification ne sont guère respectées. Pour y remédier, il faudrait dans certains cas intensifier les programmes de travail existant dans les comités et conseils spécialisés, afin d'éliminer les retards accumulés et de rester en phase avec le flux de données et d'informations nouvelles sur les politiques commerciales. Dans d'autres cas, cependant, les Membres doivent faire des efforts supplémentaires pour respecter leurs obligations de notification et rendre compte régulièrement de leurs politiques et pratiques commerciales s'ils veulent parvenir à la plus grande transparence possible. Il est possible de faire plus pour utiliser activement les renseignements sur les politiques commerciales issus des activités de suivi et de surveillance. Il est également possible de faire plus pour répondre aux demandes d'assistance des pays en développement, notamment les PMA, pour ce qui est de gérer l'information sur leurs politiques commerciales et d'en rendre compte à l'OMC. L'assistance dans ce domaine a été inscrite comme priorité dans le Plan biennal d'assistance technique et de formation pour 2012-2013.

15. Le système commercial multilatéral a contribué à maintenir l'ouverture des échanges durant la crise économique et financière mondiale. Les Membres de l'OMC doivent le préserver et le renforcer, afin qu'il continue d'exercer cette fonction vitale à l'avenir. Le meilleur moyen d'ouvrir davantage les échanges à l'échelle mondiale et de manière prévisible et transparente reste la voie multilatérale. Jusqu'à présent, le système commercial multilatéral a aidé les pays à se frayer un chemin à travers la crise et à résister au protectionnisme. Dans un contexte d'incertitude économique accrue et d'aggravation des risques mondiaux, il est plus important encore que le processus d'ouverture mondiale des échanges se poursuive, grâce non seulement au pragmatisme et à la détermination dont les Membres de l'OMC doivent faire preuve pour trouver un moyen de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le Cycle de Doha, mais aussi à l'accession à l'OMC de la Fédération de Russie, du Samoa, de Vanuatu et d'autres pays candidats, ainsi qu'à une conclusion rapide des négociations relatives à l'Accord sur les marchés publics. La huitième Conférence ministérielle qui se tiendra prochainement offre une possibilité de progresser.